



OFFICE DE TOURISME BEZIERS MEDITERRANEE

ANNEE 2014

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

FASCICULE N°6

Sommaire

- I) Délibérations du Comité de Direction**
= **Compte-Rendu de la réunion du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, Séance du 9 octobre 2014.**
= **DL n°01 à DL n°10**
Séance du 09 octobre 2014

- II) Décisions**
N°012/2014 et N°013/2014

- III) Index**

I) Délibérations du Comité de Direction

= Compte-Rendu de la réunion du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, Séance du 9 octobre 2014.

= DL n°01 à DL n°10

Séance du 09 octobre 2014

**Compte-Rendu de la réunion du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire
Béziers Méditerranée, Séance du 09 octobre 2014.**

Reçu en
Sous-préfecture le :
22/10/14

L'an deux mille quatorze et le neuf octobre deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en séance publique sous la présidence d'Élisabeth PISSARRO, Vice-Présidente de l'office de tourisme, le Président Guy COMBES ayant été empêché.

Étaient présents :

Collège des élus

Benoît D'ABBADIE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Claude GEISEN, Frédéric LACAS, Élisabeth PISSARRO, Annie ROUGEOT, Florence TAILLADE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Éric DARDENNE, Frédéric MURIEL, Perrine PELAEZ, Pascal PINTRE, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE, Pieter WILLEMS, Michel VICQ.

Étaient excusés :

Collège des élus

Guy COMBES, Ariane DESCALS SOTO, Jacques DUPIN, Jean-Paul GALONNIER Jacques GRANIER, Agnès JULLIAN, Magali PALERMO, Pascal RESPLANDY, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Pierre VILLENEUVE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Patrick OLRV, Jean PIOCH, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Louis VILLARET.

Participaient également à la réunion : Monique BOULZE, Magali CATALA, Isabelle CAUSSAT, Brigitte GARRIC, Frédéric HIDEUX, Alexandra HUC, Geoffrey LIEUTAUD, Anne MALAFOSSE, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD, Patricia SIGUIER, agents de l'Office de Tourisme ainsi que Bertrand FAURE, receveur municipal.

Guy COMBES étant souffrant, Élisabeth PISSARRO, Vice-Présidente, préside le Comité de Direction. *Conformément à l'article R.133-5 du Code du Tourisme, le comité élit un président et un vice-président parmi ses membres. Hormis la présidence de la séance du comité en cas d'empêchement du président, le vice-président ne peut exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués par le président.*

1. PRESENTATION DU PERSONNEL DE L'OFFICE DE TOURISME

En présence du président de l'Agglomération Béziers Méditerranée, Frédéric LACAS, du Directeur Général des Services de la collectivité, Philippe RAMON, et de Jean-Luc LAMBERT, Directeur Général de l'Économie et de l'Emploi, Gilles PANNE présente chacun des agents du personnel de l'Office de Tourisme en décrivant leurs missions.

Il est particulièrement mis en évidence le niveau d'organisation et de professionnalisme de l'accueil, mission première de l'office de tourisme, en particulier, les notions dorénavant fondamentales de conseil en mobilité (hors la banque de réception et hors les murs) et celle de conseil orienté (sélection d'établissements correspondant aux demandes plutôt que fourniture de listes exhaustives).

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 10/07/2014

Il figure en pièce annexe.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET DE BIENS ENTRE LA VILLE DE BEZIERS ET L'OTCBM (question retirée de l'ordre du jour du CODIR précédent)

Gilles PANNE précise qu'il s'agit d'une formalité destinée à permettre au receveur municipal d'honorer l'engagement de la facture de 72 000 euros qui correspond au service (personnel et logistique) rendu par la Ville de Béziers pour l'édition 2014 des Caritats.

Compte tenu de l'évolution de cette manifestation, la convention prévue pour la durée du mandat ne sera pas réutilisée.

Élisabeth PISSARRO et Jean Guy AMAT présentent le projet de réorganisation séquentielle des Caritats qui a fait l'objet d'une réunion préalable d'un Comité ad'hoc auquel ont été conviés les fondateurs de la manifestation, Robert CAVALIE et Jacques NOUGARET.

L'étude réalisée par la CCI lors de la dernière édition a nettement mis en lumière que l'événement attire un public majoritairement Biterrois et peu de touristes. Avec la même enveloppe budgétaire, il est ainsi proposé de procéder à un rendez-vous chaque samedi de mai à septembre (avec une « vérité » historique), formule qui répond à la fois aux souhaits des commerçants d'un patrimoine animé et aux

professionnels de l'hébergement touristique de disposer d'une vraie raison pour inscrire la découverte du centre historique de Béziers dans leur programmation hebdomadaire pour leurs clientèles. De la discussion engagée, il ressort un vif intérêt pour tester cette évolution des Caritats dès 2015, le principe d'alterner la thématique étant appréciée (médiéval/histoire cathare en 2015, belle époque/histoire de la viticulture en 2016).

Délibération approuvée à l'unanimité.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Comité de Direction est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire (DOB) afin de définir les grandes lignes qui permettront l'élaboration du budget primitif 2015.

Celui-ci s'inscrit dans la poursuite de la mise en place d'un Office de Tourisme de référence.

L'année 1 de sa transformation (2013) a été surtout consacrée à l'organisation interne, matérialisée par l'obtention du classement en catégorie 1, nouvelles normes.

L'année 2 (2014) est celle de l'organisation de l'accueil, mission première de l'Office de Tourisme, matérialisée par l'installation et la rénovation des Bureaux d'Information permanents et le lancement des Points I Mobile.

L'année 3 (2015) pourrait être davantage celle de la promotion de notre destination.

Elle serait concrétisée ainsi principalement par :

- . la réalisation de supports éditoriaux renouvelés et aux contenus plus explicites (deux marchés sont en cours visant à s'assurer les services d'une agence de communication spécifiquement pour les éditions et d'un imprimeur),

- . la mise en place d'une stratégie de promotion commerciale plus concrète (nouveaux packs partenaires pour les professionnels de notre territoire, définition d'une offre découverte vendue en appui des hébergements, développement d'une offre de séjours groupes et individuels),

- . le lancement d'une campagne de communication d'ampleur vers nos clientèles cibles (un marché visant à s'assurer les services d'une agence de communication spécifiquement pour le choix des médias adaptés, la négociation des annonces publicitaires, la forme des contenus et la mise en maquette est en cours),

- . le renouvellement d'un plan d'actions de promotion partagé avec Hérault Tourisme sur les marchés français et européens et avec l'aéroport Béziers/Cap d'Agde en Languedoc sur les têtes de lignes.

Au moment du débat d'orientation budgétaire, les recettes envisagées pour 2015 sont :

- . une subvention de l'agglomération identique à celle de 2014, soit 1 151 160 euros,

- . une recette prévisionnelle de taxe de séjour évaluée à 850 000 euros (montant calculé sur la base de la seconde année d'exercice),

- . des recettes propres (332 800 euros) soit 171 000 euros en fonctionnement et 161 800 euros en investissement.

Le budget primitif 2015 serait ainsi de 2 333 960 euros (en comparaison : 2 392 133 euros au BP 2014), hors budget supplémentaire.

La masse salariale prévisionnelle est envisagée avec la revalorisation mécanique annuelle liée aux statuts des agents (fonction publique ou convention collective, soit 2,6 % sur la base 2014) :

1 127 934 euros (contre 1 171 424 euros pour 2014, report inclus).

Elle sera ajustée en tant que de besoin en fonction des éventuelles disponibilités budgétaires (crédits de report) pour pourvoir si nécessaire aux évolutions encore incertaines à ce jour : reprise de 3 agents permanents actuellement à temps partiel à temps complet suite à des congés parentaux ou des convenances médicales, situation provisoire de deux agents encore en congé maladie de longue durée, début du provisionnement des départs en retraite.

Gilles PANNE insiste sur l'aspect indicatif des chiffres fournis qui vont évoluer d'une part lorsque l'agglomération aura fait part de sa contribution à l'office de tourisme pour 2015, d'autre part lorsque les résultats 2014 seront affectés (avec un report de crédit).

Il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

5. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

Pour atteindre l'objectif de destination d'excellence touristique, il a été nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement sur les BIT de Villeneuve-les-Béziers, Valras-Plage, Sérignan et Béziers (centre historique), et de prendre en compte le début des installations des Points I Mobile (Bassan) afin d'assurer une montée en gamme des services offerts aux visiteurs.

Suite au démarrage des travaux, leur coût global a été réévalué à 409 319 € HT.

Il est pris acte de l'état d'avancement du projet d'aménagement des Bureaux d'Information Touristique et de la nécessité d'autoriser le directeur à effectuer les ajustements de dépenses nécessaires pour la réalisation des travaux nouvellement définis.

Délibération approuvée à l'unanimité.

6.STRATEGIE PARTENARIALE ET COMMERCIALE DE L'OFFICE DE TOURISME POUR 2015

Suite à l'obtention de son immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours au début de l'année 2014, l'office de tourisme souhaite prendre un nouveau départ dans sa stratégie commerciale et renforcer sa stratégie partenariale sur sa destination à travers 3 axes principaux pour 2015 :

- .renforcement des packs partenaires pour les professionnels de la destination,
- .lancement d'une offre découverte sur les sites de la destination,
- .création de séjours pour les individuels et les groupes et définition d'une nouvelle stratégie en matière de visites guidées.

Il est proposé de prendre acte des nouveaux tarifs des packs partenaires et des annonces publicitaires pour l'année 2015, d'autoriser le directeur à engager toutes les démarches visant à mettre en place les « offres découvertes », de valider la mise en place du service commercialisation et d'acter le montant de commissionnement sur les tarifs des prestataires partenaires (7%).

Délibération approuvée à l'unanimité.

7.PROJET DE PROMOTION PARTAGEE 2015 AVEC HERAULT TOURISME

Le Plan Marketing 2015 pour la destination touristique Hérault le Languedoc est le produit d'une concertation où l'ensemble des acteurs du tourisme départemental a joué son rôle. Il témoigne d'une volonté de promotion cohérente autour de la destination Languedoc, s'appuie sur des éléments d'intelligence économique et consolide partenariat, mutualisation des moyens, innovations et expertise. La convention définit les objectifs et les conditions du partenariat entre l'OT Communautaire Béziers Méditerranée et Hérault Tourisme, pour la mise en marché de la destination Béziers Méditerranée sur les marchés suivants : *France, Wallonie, Suisse Romande, Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique Flamande, Pays Bas, Espagne, Italie, Suisse Alémanique, Scandinavie, Danemark...*

Ce plan d'actions partenarial est le plus copieux jamais mis en œuvre ces dernières années et s'appuie sur les différents outils techniques et opérationnels proposés par Hérault Tourisme : campagne e-marketing, insertions publi-rédactionnelles dans la presse magazine et presse quotidienne régionale française et étrangère, et salons du tourisme.

Le montant total du plan partenarial s'élève à 94 000 € TTC pour lequel Hérault Tourisme investit à hauteur de 37 300 € (soit 40%), hors des actions prises totalement en charge par l'agence départementale. La participation de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée s'élève donc à 56 700 € TTC (soit 60 %).

Le dossier détaillé des actions figure pour 2015 en annexe.

Délibération approuvée à l'unanimité.

8. STRATEGIE DE DIFFUSION DES BROCHURES COMMERCIALES DANS LES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME

Il apparaît utile de préciser dorénavant les conditions de dépôt et de distribution des supports promotionnels non réalisés par l'office de tourisme.

Souvent déposés en quantité par des livreurs, les documents commerciaux, le plus souvent des agendas nourris d'annonces publicitaires, viennent concurrencer inutilement les documents réalisés par l'office de tourisme.

Ces documents recensent de manière partielle les manifestations culturelles, sportives ou commerciales sur des territoires hétérogènes, parfois-même sur la totalité du Languedoc Roussillon alors que nos visiteurs ne s'éloignent pas au-delà de 30 à 50 kilomètres.

En conséquence de quoi, il est proposé de n'accepter en distribution libre que :

- . les brochures de nos partenaires publics ou professionnels dont l'activité principale est exercée sur le territoire de l'agglomération Béziers Méditerranée et, en cas d'accord préalable avec les collectivités concernées, sur des territoires voisins, ceci avec une priorité aux partenaires ayant souscrit un partenariat avec l'office de tourisme,

- . les supports commerciaux dont au moins 80 % de l'information concernent tout ou partie du territoire de l'agglomération et sous condition de ne pas recenser des informations déjà publiées dans les brochures de l'office de tourisme,

- . les supports concernant les manifestations organisées sur le territoire communautaire.

Concernant les supports commerciaux, leur diffusion est soumise à une demande préalable du producteur suivie d'une confirmation écrite de l'office de tourisme stipulant les quantités admises.

A contrario, les documents suivants ne seront plus mis en présentation, même s'ils concernent des entreprises locales :

- . documents de trop petite taille (type carte de visite),

- . documents de trop grande taille (affichette ou affiche), ceux-ci faisant éventuellement l'objet de publication sur les nouveaux écrans numériques des Bureaux d'Information,

- . documents présentant des prestataires (ou des activités) non agréés ou litigieux.

Il est pris acte à l'unanimité de la stratégie de diffusion des brochures commerciales dans les BIT.

9. DM2- ECHEANCE DU PRET LIE AUX TRAVAUX DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

Il s'agit d'une écriture comptable permettant de régler le prêt des travaux des bureaux d'information.

Délibération approuvée à l'unanimité.

10. CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°11 DU 10/01/2013 - MISE EN PLACE D'UNE CARTE BANCAIRE

Certains règlements, par le biais d'internet, nécessitent un paiement exclusivement par carte bancaire, tels que les réservations d'hôtels, billets d'avion, de train ou encore location de voiture.

Dans ce cadre, des paiements autorisés par une carte bancaire associée au compte bancaire de la régie permettrait d'en faciliter le règlement.

Il est donc proposé de modifier l'article 3 de la délibération selon les termes suivants :

ARTICLE 3

Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert à cet effet avec délivrance d'un carnet de chèques et d'une carte bancaire.

Les dépenses peuvent être faites par numéraire, chèques bancaires ou carte bancaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

11. DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR

* DC 12/2014 : Fixation des tarifs pour la mise en place de billetteries et vente de produits boutiques et dépôt vente.

* DC 13/2014 : Recrutement personnel saisonnier.

En l'absence de questions diverses, Élisabeth PISSARRO, remercie Jean Guy AMAT de l'avoir assistée, remercie les membres du Comité de Direction de leur participation active et lève la séance à 18h15.

Le présent compte rendu est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait au siège de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, le 10 octobre 2014.

DL14.01 (Séance du 09 octobre 2014)

Reçu en
Sous-préfecture le :
22/10/14

05/14- 01- Approbation du compte rendu du comité de direction du 10 juillet 2014.

L'an deux mille quatorze et le dix juillet à quinze heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président en exercice, puis Monsieur Guy COMBES, Président suite aux élections.

Étaient présents :

Collège des élus

Viviane BAUDE TOUSSAINT, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Frédéric LACAS, Perrine PELAEZ, ÉLISABETH PISSARRO, Annie ROUGEOT, Florence TAILLADE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Jean-Guy AMAT, Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Éric DARDENNE, Frédéric MURIEL, Christian ROCHETTE, Évelyne TREMINO, Marion SALVAIRE, Pieter WILLEMS, Michel VICQ.

Étaient excusés :

Collège des élus

Benoît D'ABBADIE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Jacques DUPIN, Jacques GRANIER, Claude GEISEN, Agnès JULLIAN, Magali PALERMO, Pascal RESPLANDY, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Pierre VILLENEUVE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Richard ASTRE, Patrick OLRÉY, Pascal PINTRE, Jean PIOCH, Pascal SCHMIDT, Louis VILLARET.

Participaient également à la réunion : Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD.

Monsieur Frédéric LACAS, Président de l'Office de Tourisme en exercice, a ouvert la séance, procédé à l'installation des nouveaux membres du Comité de Direction et sollicité de retirer la question 9 de l'ordre du jour ce qui a été approuvé à l'unanimité.

1. INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT DU NOUVEAU COMITE DE DIRECTION

Suite aux délibérations du Conseil Communautaire du 23 novembre 2012 relative à la modification des statuts de l'office de tourisme Béziers Méditerranée en EPIC puis du 28 avril 2014 portant modification des statuts de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée et fixant la composition de son Comité de

Direction, l'Office de Tourisme est administré sous l'autorité d'un Président, par un Comité de Direction dorénavant composé de 38 membres (19 titulaires et 19 suppléants) répartis comme suit :

- 10 élus communautaires et 10 suppléants,
- 9 représentants des organisations professionnelles et personnalités qualifiées du tourisme titulaires et 9 suppléants.

Les 20 élus communautaires titulaires et suppléants sont répartis de façon à tenir compte du poids touristique de chaque commune selon la répartition équilibrée suivante :

- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentant la commune de Béziers,
- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants représentant la commune de Valras-Plage,
- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants représentant la commune de Sérignan,
- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant représentant la commune de Villeneuve-les-Béziers,
- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants représentant les autres communes de l'agglomération.

Les membres du Comité de Direction sont désignés par le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, pour la durée du mandat.

Il est précisé que les élus communautaires détiennent la majorité des sièges du Comité de Direction. Conformément à la délibération de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du 14 mai 2014, les membres du Comité de Direction ont ainsi été désignés :

En tant qu'élus, pour les titulaires :

1. Elisabeth PISSARRO,
2. Benoît D'ABBADIE,
3. Agnès JULLIAN,
4. Frédéric LACAS,
5. Jacques DUPIN,
6. Guy COMBES
7. Florence TAILLADE
8. Jean-Paul GALONNIER
9. Viviane BAUDE TOUSSAINT
10. Annie ROUGEOT

En tant qu'élus, pour les suppléants :

1. Sandrine DAUGAS
2. Perrine PELAEZ
3. Pascal RESPLANDY
4. Claude GEISEN
5. Magali PALERMO
6. Jacques GRANIER
7. Pierre VILLENEUVE
8. Ariane DESCALS SOTO
9. Christophe THOMAS
10. Michel SUERE

En ce qui concerne les organisations professionnelles représentatives du tourisme et les personnalités qualifiées, le Conseil Communautaire du 14 mai 2014 a ainsi délibéré sur la liste suivante :

En tant que membres titulaires :

1. La Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air de l'Hérault (FHPA)
2. Le Groupement des Chaînes Hôtelières de l'Hérault (GNC)
3. Le Syndicat National des Résidences de Tourisme (SNRT)
4. Le Groupement Professionnel de l'Industrie Hôtelière de l'Hérault (GPIH)
5. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint Pons (CCI)
6. Le Comité Interprofessionnel des Vins du Languedoc (CIVL)
7. Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Béziers – Cap d'Agde
8. L'Association Internationale des Villes Francophones de Congrès (AIVFC)
9. Hérault Tourisme (ADT)

En tant que membres suppléants :

1. Le Comité Interprofessionnel des Vins du Languedoc (CIVL)
2. Le Groupement des Casinos de France (GCF)
3. L'Union Française des Exploitants de Petits Trains Touristiques (UFEPTT)
4. L'Union des Transporteurs Publics (UTP)
5. Le Syndicat National des Agents de Voyages (SNAV)
6. Le Comité des Armateurs Fluviaux (CAF)
7. Monsieur Robert CAVALIE

8. Monsieur Christian ROCHETTE

9. Monsieur Richard ASTRE

Hormis les personnalités qualifiées précisément dénommées, les organisations professionnelles, sollicitées par le président de l'agglomération Béziers Méditerranée, ont désigné les personnes suivantes :

En tant que membres titulaires :

- 1 . FHPA : Jean-Guy AMAT
- 2 . CNC : Béatrice CALCET
- 3 . SNRT : Pieter WILLEMS
- 4 . GPIH : Patrick OLRV
- 5 . CCI : Jean PIOCH
- 6 . CIVL : Michel VICQ
- 7 . Syndicat Mixte Aéroport de Béziers : Pascal PINTRE
- 8 . AIVFC : Marion SALVAIRE
- 9 . Hérault Tourisme : Louis VILLARET

En tant que membres suppléants :

1. CIVL : non désigné
2. GCF : Pascal SCHMIDT
3. UFEPTT : Frédéric MURIEL
4. UTP : Éric DARDENNE
5. SNAV : Évelyne TREMINO
6. CAF : Non désigné
7. Monsieur Robert CAVALIE
8. Monsieur Christian ROCHETTE
9. Monsieur Richard ASTRE

A noter : malgré différentes relances, deux membres restent à désigner (1 titulaire par le Comité des Armateurs Fluviaux et 1 suppléant par le Comité Interprofessionnel des Vins du Languedoc). Ceci n'affecte pas la possibilité d'obtenir le quorum nécessaire pour le vote des délibérations du Comité de Direction.

2. ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Président est chargé d'administrer l'Office de Tourisme et de veiller à l'exécution des décisions prises par le Comité de Direction. Il est secondé, d'une part, par les vice-présidents qui président la séance du Comité de Direction en cas d'empêchement du président et, d'autre part, par le directeur qui a pour mission d'assurer le fonctionnement des services sous l'autorité du président.

Le président en exercice, Frédéric LACAS, dorénavant élu Président de l'agglomération, présente la candidature de Guy COMBES, maire de Valras-Plage, commune hautement touristique et 3ème Vice-président de l'agglomération délégué au tourisme et aux équipements structurants à vocation touristique.

En l'absence d'autres candidatures, il est proposé de voter à main levée ce qui est accepté à l'unanimité.

Guy COMBES est élu président de l'Office de Tourisme à l'unanimité moins une voix.

Frédéric LACAS, Président sortant, confie le soin au nouveau Président, Guy COMBES, d'assurer sa fonction immédiatement et de présenter la suite de l'ordre du jour.

Guy COMBES propose de procéder à l'élection des deux Vice-présidents conformément aux statuts de l'Office de Tourisme et suggère les candidatures d'Elisabeth PISSARRO, au titre de la ville de Béziers, pôle de notre agglomération, et de Jean Guy AMAT, au titre des socioprofessionnels siégeant au Comité de Direction, ceci afin d'équilibrer la représentation entre les élus représentant les communes touristiques du territoire et les professionnels du tourisme.

En l'absence d'autres candidatures, il est proposé de voter à main levée ce qui est accepté à l'unanimité.

Elisabeth PISSARRO et Jean Guy AMAT sont élus Vice-présidents de l'Office de Tourisme à l'unanimité moins deux voix.

3. DEFINITION DES COMMISSIONS ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES ET APPEL D'OFFRES

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme est appelé à définir le nombre, la nature et la composition de ses commissions facultatives. Le Président de l'Office de Tourisme propose de constituer :

- Une Commission Finances et Appels d'Offres

Cette commission consacrée aux finances, aux appels d'offres et à la stratégie commerciale est consultative. Elle prépare les dossiers à faire valider au Comité de Direction dans les domaines sus-visés. Elle procédera à l'ouverture des plis, à l'audition éventuelle des candidats et à l'analyse des réponses des appels d'offres réalisés par l'office du tourisme avant soumission au Comité de Direction,

seul souverain pour la décision finale.

Dans un but d'efficacité, cette commission fonctionne avec un nombre limité de membres, soit le Président, les Vice-présidents et deux représentants des organisations professionnelles ou leurs suppléants.

Le Président et les Vice-présidents étant connus, il reste à déterminer les représentants professionnels et à procéder à leur élection.

Le Président Guy COMBES suggère les candidatures de Béatrice CALCET et Pascal PINTRE, en tant que titulaires, et Marion SALVAIRE et Christian ROCHETTE, en tant que suppléants, ceux-ci ayant tous sollicité de poursuivre la mission qu'ils effectuaient déjà au sein de cette commission depuis la création de l'EPIC en janvier 2013.

En l'absence d'autres candidatures, il est proposé de voter à main levée ce qui est accepté à l'unanimité. Béatrice CALCET, Pascal PINTRE, en tant que titulaires, Marion SALVAIRE et Christian ROCHETTE, en tant que suppléants, sont élus à l'unanimité moins 3 voix.

- Un Comité Qualité Local

Cette commission est statutairement obligatoire dans le dispositif de la marque Qualité Tourisme. Elle étudie les remarques ou suggestions effectuées par les visiteurs au moyen des supports d'enquête définies par la marque Qualité Tourisme.

Elle évalue le niveau des réclamations et recherche des solutions aux problèmes identifiés. Elle intervient en tant que de besoin auprès des services administratifs ou techniques susceptibles d'effectuer les actions correctrices nécessaires à l'amélioration de la qualité touristique dans l'agglomération.

Le président Guy COMBES propose que l'ensemble des membres, titulaires et suppléants, soient invités à siéger au sein de cette commission qui doit se réunir au moins deux fois par an et ne nécessite pas une obligation de quorum.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. DELEGATION DE POUVOIR ATTRIBUEE PAR LE COMITE DE DIRECTION AU DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME

Une délégation de compétences est attribuée au directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée et, en cas d'absence, une délégation de signature est donnée au Directeur Adjoint, Serge Hoibian.

Délibération approuvée à l'unanimité.

5. DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION CHARGES DE REPRESENTER L'OFFICE DE TOURISME AUPRES DES ORGANISATIONS DE TOURISME

L'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée est sollicité par ses instances fédérales pour désigner ses représentants.

Le Comité de Direction est ainsi sollicité pour désigner des membres du Comité de Direction et de la Direction (dans la mesure d'une possible représentation statutaire) pour siéger aux assemblées de diverses instances fédérales sur le territoire national, régional et départemental.

Ils seront notamment autorisés à poser leur candidature aux postes disponibles respectivement à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration ou au Bureau de ces instances fédérales autant que de besoin.

Il est proposé de désigner le président et le directeur pour représenter l'Office de Tourisme auprès :

- * de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme de France,

- * de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme de France,

- * d'Hérault Tourisme, relais territorial des Offices de Tourisme du Département.

Délibération approuvée à l'unanimité.

6. PRESENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Le directeur, Gilles Panné, présente l'organisation statutaire, le classement, l'organisation du Comité de Direction, l'organigramme fonctionnel, le budget, l'activité de l'office de tourisme.

Le document est annexé au présent compte rendu.

7. TABLEAU DES EMPLOIS 2014

Gilles Panné présente le tableau des emplois 2014 avec les recrutements effectués conformément au projet de renforcement de l'accueil validé par le Comité de Direction. *Ce tableau complet figure dans la délibération.*

Il en est pris acte par le Comité de Direction.

8. MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Un régime de Compte Epargne Temps (CET) est institué dans la branche des Organismes de Tourisme afin de permettre aux structures qui le souhaitent de le mettre en œuvre et aux salariés qui souhaitent en bénéficier, de capitaliser tout ou partie de leurs repos convertibles, d'accumuler des droits à congé

rémunéré ou de bénéficiaire d'une rémunération, différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises.

Il est proposé de s'aligner sur le dispositif en cours pour l'ensemble du personnel de l'agglomération Béziers Méditerranée et de souscrire à la proposition de contrat de la société Fédérés Epargne Salariale (Groupe Malakoff Médéric), agréée par la Fédération Nationale des Offices de Tourisme de France, pour le suivi des comptes des agents,

Délibération approuvée à l'unanimité.

10. SOUTIEN AUX EVENEMENTS A VOCATION TOURISTIQUE ET REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES POUR 2014

L'Office de Tourisme a prévu une enveloppe budgétaire de 20 000 euros pour 2014 identique à celle des années précédentes afin de permettre le soutien financier aux événements dont les principales conditions d'attribution sont les suivantes : hors juillet/août, un seul événement par an et par commune, 20 % maximum des dépenses justifiées et un plafond de 5 000 euros d'aide par manifestation.

Le festival de la Bande Dessinée à Sérignan et la fête de la Saint Pierre à Valras-Plage, sur la demande des deux communes concernées préalablement aux manifestations susvisées, peuvent ainsi bénéficier chacune d'une contribution de 5 000 €.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Jean-Paul Galonnier propose toutefois que l'office de tourisme essaie de jouer un rôle fédérateur dans la coordination des animations locales en recherchant l'harmonisation des plannings (des chevauchements entre les fêtes des différentes communes pourraient être évitées, assurant ainsi des économies substantielles aux autorités organisatrices).

Le Directeur Gilles PANNE suggère de proposer ce sujet pour un stage d'études confié au master Tourisme de l'université Montpellier 3/Béziers avec lequel l'Office de Tourisme est en convention de partenariat.

Le Président Guy COMBES souligne néanmoins que l'animation dans les communes reste une compétence locale, non transférée à l'agglomération, et que l'harmonisation, notamment estivale, est très difficile à effectuer.

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES ARDAILLOUS VTT BASSAN » POUR L'ORGANISATION DE LA RANDONNEE ANNUELLE « VINS ET GOURMANDISES »

L'Office de Tourisme initie et accompagne des actions qui contribuent à la fois à la renommée du territoire et à la promotion du vin, des paysages et des produits du terroir.

La 7^{ème} édition de la randonnée «Vins et Gourmandises» qui se tiendra le 12 octobre 2014 et vise à faire découvrir, dans une ambiance conviviale, les paysages, les vins, ainsi que les mets locaux, est soutenue par l'Office du Tourisme communautaire Béziers Méditerranée depuis son origine.

C'est l'association « les Ardaillous VTT Bassan » qui organise cet événement et sollicite une aide financière comme les années précédentes.

Le président Guy COMBES explique que cet événement étant intercommunal, il ne peut pas entrer dans les critères du soutien aux événements touristiques précédemment défini.

Compte tenu du succès de cette opération et de la nécessité de poursuivre l'animation du secteur vigneron de notre territoire, il est jugé nécessaire de répondre favorablement à la demande de subvention de 4 000 euros effectuée par l'association Les Ardaillous.

Il est à noter que la communication sur l'événement incombe à l'Office de Tourisme, distinctement à cette aide.

Délibération approuvée à l'unanimité.

12. DESIGNATION D'UN COMPTABLE PUBLIC – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE

Par arrêté préfectoral du 15 février 2013 et délibération de l'Office de Tourisme en date du 10 janvier 2013, Madame Sylvie Van Eecke-Mistarz, comptable de la Trésorerie municipale de Béziers a été nommée comptable de l'Office de Tourisme.

Quittant ses fonctions au 1er septembre, il convient de valider l'indemnité de conseil de Mme Mistarz jusqu'au 31 août et de nommer son remplaçant, Monsieur Bertrand FAURE auquel il est proposé d'accorder la même l'indemnité annuelle de conseil au taux de 100%.

Délibération approuvée à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, le Président Guy COMBES remercie les membres pour leur attention et lève la séance à 17H00.

Le présent compte rendu est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait au siège de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, le 17 Juillet 2014

05/14- 02- Présentation du personnel de l'Office de Tourisme.

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 20
Suffrages Exprimés : 20
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quatorze et le neuf octobre deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en séance publique sous la présidence d'Élisabeth PISSARRO, Vice-présidente de l'Office de Tourisme, le Président Guy COMBES ayant été empêché.

Étaient présents :
Collège des élus
Benoît D'ABBADIE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Claude GEISEN, Frédéric LACAS, , Élisabeth PISSARRO, Annie ROUGEOT, Florence TAILLADE.
Collège des professionnels et personnalités qualifiées
Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Éric DARDENNE, Frédéric MURIEL, Perrine PELAEZ, Pascal PINTRE, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE, Pieter WILLEMS, Michel VICQ.

Étaient excusés :
Collège des élus
Guy COMBES, Ariane DESCALS SOTO, Jacques DUPIN, Jean-Paul GALONNIER Jacques GRANIER, Agnès JULLIAN, Magali PALERMO, Pascal RESPLANDY, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Pierre VILLENEUVE.
Collège des professionnels et personnalités qualifiées
Patrick OLRÉ, Jean PIOCH, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Louis VILLARET.

Participaient également à la réunion : Monique BOULZE, Magali CATALA, Isabelle CAUSSAT, Bertrand FAURE, Brigitte GARRIC, Frédéric HIDEUX, Alexandra HUC, Geoffrey LIEUTAUD, Anne MALAFOSSÉ, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD, Patricia SIGUIER.

Conformément au tableau des emplois présentés au dernier comité de direction du 10 juillet, 25 personnes composent l'organigramme de l'office de tourisme. Ceci représente 20,8 équivalent temps plein annuel.

Afin de répondre à l'augmentation de l'amplitude d'ouverture des différents bureaux d'information touristique en saison nous avons recruté l'équivalent de 35 mois saisonniers en 2014 (contre 70 en 2013).

Afin de mener efficacement l'ensemble de ses missions, l'office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée est organisé en plusieurs pôles :

La direction générale,

Un pôle Administration – Finances et Ressources Humaines,

Un pôle Accueil – Qualité et Développement durable,

Un pôle Promotion et Commercialisation,

Un pôle Relations avec les professionnels et Nouvelles technologies.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De prendre acte de la présentation du personnel de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée
- D'autoriser le directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

05/14- 03- Les Caritats fêtes médiévales 2014 – convention de mise a disposition de services et de biens entre la ville de Béziers et l'Office de Tourisme Communautaire.

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Présents : 20
Suffrages Exprimés : 20
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
22/10/14

L'an deux mille quatorze et le neuf octobre deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en séance publique sous la présidence d'Élisabeth PISSARRO, Vice-présidente de l'Office de Tourisme, le Président Guy COMBES ayant été empêché.

Étaient présents :

Collège des élus

Benoît D'ABBADIE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Claude GEISEN, Frédéric LACAS, , Élisabeth PISSARRO, Annie ROUGEOT, Florence TAILLADE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Éric DARDENNE, Frédéric MURIEL, Perrine PELAEZ, Pascal PINTRE, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE, Pieter WILLEMS, Michel VICQ.

Étaient excusés :

Collège des élus

Guy COMBES, Ariane DESCALS SOTO, Jacques DUPIN, Jean-Paul GALONNIER Jacques GRANIER, Agnès JULLIAN, Magali PALERMO, Pascal RESPLANDY, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Pierre VILLENEUVE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Patrick OLRÉ, Jean PIOCH, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Louis VILLARET.

Participaient également à la réunion : Monique BOULZE, Magali CATALA, Isabelle CAUSSAT, Bertrand FAURE, Brigitte GARRIC, Frédéric HIDEUX, Alexandra HUC, Geoffrey LIEUTAUD, Anne MALAFOSSE, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD, Patricia SIGUIER.

Mesdames, Messieurs,

La présente convention a pour objet, conformément à l'article L5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains services et des biens de la commune de Béziers au profit de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée.

Le personnel et le matériel de la commune de Béziers sont mis à la disposition de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée pour assurer les événements touristiques.

Les besoins en personnel et matériel sont déterminés d'un commun accord entre les parties préalablement à la manifestation et font l'objet d'un devis de la part de la Ville de Béziers.

Celui ci a été validé par l'Office de Tourisme pour la manifestation des Caritats édition 2014 pour un montant de 72 000 Euros.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'approuver la présente convention de mise à disposition des services et de biens entre la Ville de Béziers et l'Office de Tourisme communautaire,
- d'autoriser le Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

et à engager le règlement de la facture de la Ville de Béziers pour un montant de 72 000 Euros couvrant l'édition des Caritats 2014

05/14- 04- Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 20
Suffrages Exprimés : 20
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
22/10/14

L'an deux mille quatorze et le neuf octobre deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en séance publique sous la présidence d'Élisabeth PISSARRO, Vice-présidente de l'Office de Tourisme, le Président Guy COMBES ayant été empêché.

Étaient présents :

Collège des élus

Benoît D'ABBADIE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Claude GEISEN, Frédéric LACAS, , Élisabeth PISSARRO, Annie ROUGEOT, Florence TAILLADE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Éric DARDENNE, Frédéric MURIEL, Perrine PELAEZ, Pascal PINTRE, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE, Pieter WILLEMS, Michel VICQ.

Étaient excusés :

Collège des élus

Guy COMBES, Ariane DESCALS SOTO, Jacques DUPIN, Jean-Paul GALONNIER Jacques GRANIER, Agnès JULLIAN, Magali PALERMO, Pascal RESPLANDY, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Pierre VILLENEUVE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Patrick OLRÉ, Jean PIOCH, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Louis VILLARET.

Participaient également à la réunion : Monique BOULZE, Magali CATALA, Isabelle CAUSSAT, Bertrand FAURE, Brigitte GARRIC, Frédéric HIDEUX, Alexandra HUC, Geoffrey LIEUTAUD, Anne MALAFOSSE, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD, Patricia SIGUIER.

Mesdames, Messieurs,

Le Comité de Direction est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire (DOB) afin de définir les grandes lignes qui permettront l'élaboration du budget primitif 2015.

Celui-ci s'inscrit dans la poursuite de la mise en place d'un Office de Tourisme de référence.

L'année 1 de sa transformation (2013) a été surtout consacrée à l'organisation interne, matérialisée par l'obtention du classement en catégorie 1, nouvelles normes.

L'année 2 (2014) est celle de l'organisation de l'accueil, mission première de l'Office de Tourisme, matérialisée par l'installation et la rénovation des Bureaux d'Information permanents et le lancement des Points I Mobile.

L'année 3 (2015) pourrait être davantage celle de la promotion de notre destination.

Elle serait concrétisée ainsi principalement par :

- . la réalisation de supports éditoriaux renouvelés et aux contenus plus explicites (deux marchés sont en cours visant à s'assurer les services d'une agence de communication spécifiquement pour les éditions et d'un imprimeur),
- . la mise en place d'une stratégie de promotion commerciale plus concrète (nouveaux packs partenaires pour les professionnels de notre territoire, définition d'une offre découverte vendue en appui des hébergements, développement d'une offre de séjours groupes et individuels),
- . le lancement d'une campagne de communication d'ampleur vers nos clientèles cibles (un marché visant à s'assurer les services d'une agence de communication spécifiquement pour le choix des médias adaptés, la négociation des annonces publicitaires, la forme des contenus et la mise en maquette est en cours),
- . le renouvellement d'un plan d'actions de promotion partagé avec Hérault Tourisme sur les marchés français et européens et avec l'aéroport Béziers/Cap d'Agde en Languedoc sur les têtes de lignes.

Concernant plus spécialement l'accueil, il conviendra d'ajuster si nécessaire l'aménagement des 5 Bureaux d'Information au regard de leur nouveau fonctionnement suite aux travaux de rénovation ainsi que le dispositif de personnel nouvellement réparti pour fonctionner entre 300 et 363 jours d'ouverture sur ces points d'accueil permanents (Béziers Centre Historique et Fonsérannes, Valras-Plage, Sérignan et Villeneuve-les-Béziers).

Ainsi que de poursuivre l'installation des Points I Mobile (sans agents) à raison d'un par commune qui le souhaiterait.

Concernant l'organisation de l'offre touristique, l'année 2015 sera celle d'un nouveau départ événementiel avec les Caritats sous une forme différente et la reprise des Jeudis de Béziers à BMO (Béziers Méditerranée Oenopôle) par l'Office de Tourisme, ceci afin de mettre en place une offre événementielle régulière (hebdomadaire) d'avril à octobre au centre de Béziers susceptible de mieux correspondre à la demande d'un rendez-vous régulier de la part des professionnels de l'hébergement pour leur clientèle.

Le soutien aux événements est renouvelé en complément de cette démarche.

L'année 2015 sera aussi celle du développement du tourisme participatif : les résidents du territoire, permanents ou secondaires, seront davantage sollicités dans une démarche d'« ambassadeurs » et de « greeters ».

Le projet d'activité détaillé de l'Office de Tourisme pour 2015 fera l'objet d'une présentation au Comité de Direction simultanément au vote du budget primitif.

Au moment du débat d'orientation budgétaire, les recettes envisagées pour 2015 sont :

- . une subvention de l'agglomération identique à celle de 2014, soit 1 151 160 euros,
- . une recette prévisionnelle de taxe de séjour évaluée à 850 000 euros (montant calculé sur la base de la seconde année d'exercice),
- . des recettes propres (332 800 euros) soit 171 000 euros en fonctionnement et 161 800 euros en investissement.

Le budget primitif 2015 serait ainsi de 2 333 960 euros (en comparaison : 2 392 133 euros au BP 2014), hors budget supplémentaire.

La masse salariale prévisionnelle est envisagée avec la revalorisation mécanique annuelle liée aux statuts des agents (fonction publique ou convention collective, soit 2,6 % sur la base 2014) :

1 127 934 euros (contre 1 171 424 euros pour 2014, report inclus).

Elle sera ajustée en tant que de besoin en fonction des éventuelles disponibilités budgétaires (crédits de report) pour pourvoir si nécessaire aux évolutions encore incertaines à ce jour : reprise de 3 agents permanents actuellement à temps partiel en temps complet, situation provisoire de deux agents en congé maladie, début du provisionnement des départs en retraite.

Pour comparaison, sont rappelés les principaux postes des budgets primitifs 2014 et 2015 :

._ Dépenses de fonctionnement

<i>Comptes</i>	2014 (<i>DM & BS inclus</i>)	2015
Masse salariale (012)	1 171 424 €	1 127 934 €
Actions (011)	1 091 511 €	948 017 €
Autres charges (65) (66) (67) (022) (042) frais de représentation/dépenses imprévues/opérations d'ordre/charges exceptionnelles	73 409 €	96 209 €

._ Recettes de fonctionnement

<i>Comptes</i>	2014 (<i>DM & BS inclus</i>)	2015
Contribution CABM (7475)	1 151 160 €	1 151 160 €
Taxe de séjour (753)	677 300 €	850 000 €
Autres recettes (70) (7473) (7478) (751) (7581)	146 673 €	171 000 €

._ Dépenses d'investissement

<i>Comptes</i>	2014 (<i>DM & BS inclus</i>)	2015
Immobilisations corporelles (021)	389 140 €	64 300 €

Emprunt et dettes (16)	32 700 €	97 500 €
<u>Recettes d'investissement</u>		
<i>Comptes</i>	2014 (DM & BS inclus)	2015
Subventions d'équipements (13)	32 700 €	69 700 €
Emprunts et dettes (16)	350 000 €	30 000 €
Opérations d'ordre (040)	34 300 €	62 100 €

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de prendre acte des principales orientations du débat d'orientation budgétaire pour 2015 et de confier au Président et au Directeur mission de négocier au mieux la subvention de l'agglomération allouée à l'office de tourisme

DL14.05 (Séance du 09 octobre 2014)

05/14- 05- État d'avancement du projet d'aménagement des bureaux d'information touristique.

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

Présents : 20

Suffrages Exprimés : 20

Pour :

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu en

Sous-préfecture le :
22/10/14

L'an deux mille quatorze et le neuf octobre deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en séance publique sous la présidence d'Élisabeth PISSARRO, Vice-présidente de l'Office de Tourisme, le Président Guy COMBES ayant été empêché.

Étaient présents :

Collège des élus

Benoît D'ABBADIE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Claude GEISEN, Frédéric LACAS, Élisabeth PISSARRO, Annie ROUGEOT, Florence TAILLADE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Éric DARDENNE, Frédéric MURIEL, Perrine PELAEZ, Pascal PINTRE, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE, Pieter WILLEMS, Michel VICQ.

Étaient excusés :

Collège des élus

Guy COMBES, Ariane DESCALS SOTO, Jacques DUPIN, Jean-Paul GALONNIER, Jacques GRANIER, Agnès JULLIAN, Magali PALERMO, Pascal RESPLANDY, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Pierre VILLENEUVE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Patrick OLRÉ, Jean PIOCH, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Louis VILLARET.

Participaient également à la réunion : Monique BOULZE, Magali CATALA, Isabelle CAUSSAT, Bertrand FAURE, Brigitte GARRIC, Frédéric HIDEUX, Alexandra HUC, Geoffrey LIEUTAUD, Anne MALAFOSSE, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD, Patricia SIGUIER.

Sur délibération du 16 mai 2013, le Comité de Direction, de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, a autorisé le Président à rechercher les aides publiques possibles et à recourir à l'emprunt nécessaire afin de réaliser le projet d'aménagement des 6 Bureaux d'Information Touristique.

Il convient de rappeler que ces travaux sont nécessaires pour répondre aux exigences du classement de l'office de tourisme en catégorie 1. Les travaux de mise en conformité et d'aménagement doivent permettre de monter en qualité, et notamment d'ouvrir l'ensemble de nos bureaux à l'année, d'atteindre les normes d'accessibilité en vigueur et donc remplir l'ensemble des règles d'obtention du classement en station de tourisme pour les communes concernées.

Vous trouverez ci-dessous un point sur l'avancée des travaux par BIT

1. Le Bureau d'information de Villeneuve les Béziers : Rive du Canal du Midi

Le Comité de Direction du 13 septembre 2013 a souhaité privilégier l'étude de faisabilité de la reconversion d'une gabarre en Bureau d'Information Touristique plutôt que de créer un bureau flottant.

La société des Bateaux du Midi a cédé gracieusement une gabarre « Pescaluna » qui servait au transport de passagers pour une activité touristique sur le Canal du Midi et n'était pas utilisée.

Le comité de direction du 20 février 2014 a validé le projet de réhabilitation par le chantier naval Marine et Compagnie situé sur la commune d'Agde.

La gabarre est actuellement en cours d'aménagement. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin du mois d'octobre.

Il restera ensuite à installer la gabarre sur la commune de Villeneuve les Béziers et travailler sur place pour l'accessibilité.

Une demande de convention d'occupation temporaire est en cours auprès de VNF ainsi que le transfert de propriété et le changement d'immatriculation.

2. Le Bureau d'information de Valras-Plage : Centre station

Une partie des travaux extérieurs et intérieurs du Bureau d'Information Touristique ont été réalisés au printemps : le ravalement de façade, les menuiseries extérieurs, la climatisation et la mise aux normes d'accessibilité des accès extérieurs.

La reprise des travaux pour l'aménagement intérieur est programmée le 6 octobre 2014 et devrait durer 2 mois. Le Bureau d'Information Touristique sera donc fermé pendant cette période et sera déplacé dans les locaux de la mairie de Valras-Plage.

La livraison des travaux est prévue la première quinzaine de décembre.

3. Le Bureau d'Information de Sérignan : La Cigalière

Le projet d'intégration de Bureau d'Information Touristique se fait en collaboration avec Nicolas Guillot, Architecte de la salle de spectacle.

Les travaux sont actuellement en cours.

Nous avons réalisé à ce jour :

- la modification de la banque d'accueil ;
- une partie de la mise en place du mobilier pour l'accueil touristique.

Les travaux restant sont liés à la création, la mise en place du mobilier et à la signalétique.

La livraison devrait avoir lieu à la fin du mois d'octobre.

4. Le Bureau d'Information de Béziers : Centre Historique

Le Bureau d'Information du Centre Historique se situe au cœur du centre ville de Béziers face à l'Hôtel de Ville, sur la nouvelle place du Forum et à proximité de la Cathédrale Sainte Nazaire. Ce bureau se trouve dans un bâtiment style 19ème et est idéalement placé pour la fréquentation touristique et pour les habitants.

Ce BIT va devenir l'accueil principal de Béziers. En effet, suite aux travaux réalisés sur le BIT du Centre Historique, nous fermerons le BIT des Allées Paul Riquet afin de privilégier un seul lieu d'accueil sur le cœur de ville.

Les travaux d'aménagement débuteront le 6 octobre et devront s'achever au début du mois de décembre.

Le BIT sera donc fermé pendant la totalité des travaux, les visiteurs étant dirigés vers Chapat.

5. Le Bureau d'information de Béziers : Fonseranes

Ce Bureau ne rentre pas dans la tranche de travaux d'aménagement prévue par l'office de tourisme en 2014.

En effet, Fonseranes est intégré au projet global d'aménagement du site des 9 écluses. Les travaux devraient commencer fin d'année 2015 pour une livraison globale en 2017.

6. Point I Mobile : Bassan

Afin de palier la carence d'accueil sur les communes côté vignoble, nous avons décidé de mettre une série de points I Mobile , nouveau concept qui sera d'abord installé à Bassan en liaison avec son agence postale

Cet accueil se fera dans un local neuf appartenant à la mairie.

Caractéristiques du Point I Mobile :

- Il doit permettre à plusieurs personnes de s'asseoir confortablement,
- il est libre d'accès,
- il dispose d'une connexion WiFi gratuite et sécurisée,
- il dispose de prises 220 volts aux normes en nombre suffisant au regard de sa capacité afin que les utilisateurs puissent recharger leurs outils numériques,
- il dispose d'un système d'informations touristiques, régulièrement mis à jour par l'Office de Tourisme, qui sera au minimum :
 - un présentoir à brochures
 - une (ou plusieurs) tablette(s), borne(s), ou écran(s) connecté(s) à Internet et diffusant les informations de l'office de tourisme.

Une consultation est en cours afin de lancer les travaux au mois d'octobre pour une livraison prévue à la fin du mois de décembre

Conclusion

Pour atteindre notre objectif de destination d'excellence touristique nous devons réaliser l'ensemble de ces travaux afin de monter en gamme l'ensemble de nos Bureaux d'Information Touristiques.

Le coût global de ces travaux est estimé aujourd'hui à 409 319€ HT.

	Travaux Prévisionnel HT
BIT Béziers	93429
BIT Valras-Plage	145482
BIT Villeneuve les Béziers	95050
BIT Sérignan	53308
Point immobile Bassan	22050
Total HT	409319

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- De prendre acte de l'état d'avancement du projet d'aménagement des Bureaux d'Information Touristique
- D'autoriser le directeur à effectuer les ajustements de dépenses nécessaires pour la validation des travaux nouvellement définis

DL14.06 (Séance du 09 octobre 2014)

05/14- 06- Stratégie partenariale et commerciale de l'office de tourisme pour 2015.

L'an deux mille quatorze et le neuf octobre deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en séance publique sous la présidence d'Élisabeth PISSARRO, Vice-présidente de l'Office de Tourisme, le Président Guy COMBES ayant été empêché.

Étaient présents :

Collège des élus

Benoît D'ABBADIE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Claude GEISEN, Frédéric LACAS, , Élisabeth PISSARRO, Annie ROUGEOT, Florence TAILLADE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Éric DARDENNE, Frédéric MURIEL, Perrine PELAEZ, Pascal PINTRE, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE, Pieter WILLEMS, Michel VICQ.

Étaient excusés :

Collège des élus

Guy COMBES, Ariane DESCALS SOTO, Jacques DUPIN, Jean-Paul GALONNIER Jacques GRANIER, Agnès JULLIAN, Magali PALERMO, Pascal RESPLANDY, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Pierre VILLENEUVE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Présents : 20
Suffrages Exprimés : 20
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
22/10/14

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Patrick OLRÉ, Jean PIOCH, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Louis VILLARET.

Participaient également à la réunion : Monique BOULZE, Magali CATALA, Isabelle CAUSSAT, Bertrand FAURE, Brigitte GARRIC, Frédéric HIDEUX, Alexandra HUC, Geoffrey LIEUTAUD, Anne MALAFOSSE, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD, Patricia SIGUIER.

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'obtention de son immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours au début de l'année 2014, l'office de tourisme souhaite prendre un nouveau départ dans sa stratégie commerciale et renforcer sa stratégie partenariale sur sa destination à travers 3 axes principaux pour 2015 :

- renforcement des packs partenaires pour les professionnels de la destination ;
- lancement d'une offre découverte sur les sites de la destination ;
- création de séjours pour les individuels et les groupes et définition d'une nouvelle stratégie en matière de visites guidées.

1. Renforcement des packs partenaires

L'office de tourisme propose à l'ensemble des professionnels de la destination de devenir partenaires pour l'année 2015. Pour mémoire, en 2014, année test, environ 130 professionnels de notre destination ont ainsi souscrit un pack partenaire.

En échange, l'office s'engage à fournir les avantages et services suivants :

- 1- Une ligne téléphonique exclusivement réservée à nos partenaires : 04 99 41 36 36 ;
- 2- Le logo « partenaire de l'Office de tourisme » qui distingue les structures dans nos brochures ;
- 3- Des invitations à des rencontres professionnelles tout au long de l'année ;
- 4- Des rendez-vous réguliers pour participer à des ateliers numériques (création de site web, veille numérique,...) ;
- 5- Un accès personnalisé pour la mise à jour des informations touristiques en temps réel dans notre base de données et notre site web ;
- 6- La mise en avant des activités (photo + descriptif) sur notre brochure dédiée à chaque activité, sur notre site web et sur notre application mobile ;
- 7- La mise à disposition de la documentation de l'Office de Tourisme (plans, guides touristiques, agenda mensuel de janvier à décembre...) pour les partenaires avec nos présentoirs dédiés et/ou notre totem ;
- 8- La présentation de la documentation des professionnels en libre service dans nos bureaux d'information touristique ;
- 9- La mise en ligne des bons plans ou promotions sur notre site internet et notre application mobile ;
- 10- L'accès à un compte professionnel pour la mise à jour des disponibilités et des statistiques des pages web dédiées.

En plus de ces services, l'office de tourisme propose des services à la carte comme des reportages photos, des traductions ou encore de l'accompagnement dans la stratégie numérique des professionnels.

A noter que nous lançons une nouvelle offre dédiée aux commerçants pour 2015 en créant notamment une rubrique shopping sur notre site web et sur notre application mobile.

Les tarifs proposés pour 2015 sont les suivants :

PACK « Hébergeur Camping » : Jusqu'à 499 emplacements 300€ TTC
A partir de 500 emplacements 400€ TTC

PACK « Hébergeur Hôtels et Résidences de Tourisme » : Jusqu'à 40 chambres 150€ TTC
A partir de 41 chambres 300€

TTC

PACK « Chambres d'Hôtes » : Jusqu'à 2 chambres 100€ TTC
A partir de 3 chambres 150€ TTC

PACK « Meublés de Tourisme » 60€ TTC (par meublé)

PACK « Agences immobilières » 300€ TTC

PACK « Restaurants, Producteurs, Cavistes, domaines viticoles » 100€ TTC

PACK « Activités de loisirs et Services » 200€ TTC

PACK « Commerces » 100€ TTC

En complément de ces packs partenaires, nous proposons à nos partenaires des annonces publicitaires dans nos différents supports de communication (gamme de brochures et site web). Les tarifs proposés pour 2015 sont identiques à 2014.

2. Lancement d'une offre découverte

ENCARTS PUB BROCHURES : TARIFS TTC 2015					
Formats encart pub	Guides Restos/Terroir ; Loisirs ; Canal du Midi ; Hébergements et Meublés				
¼ page	420 €				
½ page	780 €				
1 page	1188€				
Formats encart pub	Agendas mensuels				
Quantité	1 parution	1 parution	Pack 2 parutions	Pack 6 parutions	Pack 12 parutions
Mois de parution	Au choix : Janvier, février mars, octobre, novembre OU décembre	Au choix : Avril, mai, juin OU septembre	Juillet. ET août	mai, juin, juillet, août, septembre ET octobre	12 mois
¼ page	90 €	180 €	360 €	720 €	1 080 €
½ page	150 €	300 €	600 €	960 €	1 320 €
1 page	210 €	420 €	840 €	1 200 €	1 560 €
2 ou 3 ^{ème} de couverture	240 €	480 €	960 €	1 200 €	1 680 €
Dos de couverture	250 €	450 €	900 €	1 200 €	1 500 €
Encart pub	Création d'encart pub par notre agence de com pour nos différents supports				
Quantité 1	95 €				
TARIFS DES PUBLICITES EN LIGNE: TARIFS TTC 2015					
Formats encart pub	Insertion pub sur application smartphone, I-pad et site web de l'OT				
1 encart Au choix : 1ere 15 aine ou 2ème 15 aine du mois	80 €				

Largement inspiré par les offres découvertes proposées à ses clients par le camping le Sérignan-Plage sur les ailes de saison, l'office de tourisme souhaite développer ce concept afin que l'ensemble des professionnels, notamment hébergeurs, puissent en bénéficier et donc le proposer à leurs clients.

L'offre découverte est une liste d'activités de loisirs ou de visites de sites sur la destination Béziers Méditerranée et sur les principaux sites de la destination Languedoc que les touristes pourront choisir en fonction de la durée de leur séjour.

L'office prévoit de créer des offres découvertes « court séjour » dans le quel le client choisira deux à trois activités à faire dans une liste d'une trentaine de propositions à prix fixe. Sur le même principe une offre « long séjour » avec quatre à cinq activités à choisir sera proposée.

Nous déclinons aussi les offres par profil de clientèle : individuels, couple ou famille.

Pour ce faire, l'office de tourisme doit passer des conventions de partenariat avec l'ensemble des sites visés par la démarche afin de définir les conditions de commercialisation.

L'office cible principalement des offres et des sites dont le prix d'entrée n'excède pas 10€ afin de pouvoir proposer des « offres découvertes » à prix fixes.

L'office revendra, à prix coûtant, des offres découvertes à ses partenaires qui pourront soit les intégrer dans leurs offres commerciales ou les revendre à leurs clients. Des bons d'échange, unique et identifiable « Offres découvertes Languedoc », dans des pochettes seront édités par l'office.

L'office paiera les sites partenaires sur présentation des bons d'échange mensuellement.

Afin de promouvoir cette démarche, l'office de tourisme prévoit d'éditer une carte touristique sur l'ensemble de la destination Languedoc (de Sète à Narbonne) en positionnant les sites partenaires et en notifiant leurs coordonnées et périodes d'ouverture.

Les prix des offres découvertes seront définis en fonction de la négociation avec les sites, du prix moyen d'entrée et des sites les plus visités.

A titre d'exemple, voici quelques sites et lieux de visite qui pourraient constituer « l'offre découverte » sur la destination Béziers Méditerranée ou sur l'ensemble du Languedoc : le Musée Régional d'Art contemporain, le Palais de la maquette, 1 heure de location de Paddle ; le petit train de Béziers ; les Musées de Béziers, le jardin de Saint Adrien, la montée ou la descente des écluses de Fonseranes en bateau, l'aquarium du Cap d'Agde, l'escapade Marine à Sète , le Pass Monuments et Musées de Narbonne, la Cité de Carcassonne (château + remparts), le Zoo Val d'Hérault, le Scénovision de Molière à Pézenas...

3. Service Commercialisation et Visites Guidées

L'Office de Tourisme Béziers Méditerranée a obtenu une immatriculation au registre des opérateurs de voyage. A ce titre, il est désormais possible de commercialiser des séjours (offres avec nuitées, associées avec de la restauration, des activités... etc.).

La mise en place administrative est sur le point d'aboutir afin de proposer des séjours avant la fin de l'année mais surtout d'avoir un éventail de produits en place pour 2015.

Après avoir rédigé l'ensemble des documents contractuels obligatoires (conditions générales de vente, conditions particulières de vente des séjours packagés, documents de vente, conventions de partenariat avec les prestataires de tourisme et conventions de partenariat avec d'autres destinations), l'office prévoit dans un premier temps de s'orienter vers la création de séjours suivants :

- Séjours groupe : journées type et séjours
- Séjours individuels : 2 jours/1 nuit ; 3 jours/2 nuits et 8 jours/7 nuits.

Pour commercialiser ces offres, l'office prévoit de créer une rubrique spéciale « Séjours et Week-end » sur son site web et d'acheter un logiciel de gestion et de vente de produits packagés.

L'office de tourisme envisage de négocier une commission de 7% sur les tarifs des prestataires afin de dégager une marge sans pénaliser ses partenaires (certains offices de tourisme prennent jusqu'à 15%).

Enfin l'office est entrain de définir une nouvelle stratégie de visites guidées (individuelles et groupes afin de répondre à l'évolution de la demande dans ce secteur. Un des axes de réflexion est de thématiser davantage les offres afin de placer le visiteur comme acteur de sa visite et de s'adapter en fonction de événementiel de la destination.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- de prendre acte des nouveaux tarifs des packs partenaires et des annonces publicitaires pour l'année 2015,
 - d'autoriser le directeur à engager toutes les démarches visant à mettre en place les « offres découvertes »,
 - de valider la mise en place du service commercialisation et d'acter sur le montant de commissionnement de 7% sur les tarifs des prestataires partenaires.
-

05/14- 07- Projet de promotion partagée 2015 avec Herault Tourisme.

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Présents : 20
Suffrages Exprimés : 20
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
22/10/14

L'an deux mille quatorze et le neuf octobre deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en séance publique sous la présidence d'Élisabeth PISSARRO, Vice-présidente de l'Office de Tourisme, le Président Guy COMBES ayant été empêché.

Étaient présents :

Collège des élus

Benoît D'ABBADIE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Claude GEISEN, Frédéric LACAS, , Élisabeth PISSARRO, Annie ROUGEOT, Florence TAILLADE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Éric DARDENNE, Frédéric MURIEL, Perrine PELAEZ, Pascal PINTRE, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE, Pieter WILLEMS, Michel VICQ.

Étaient excusés :

Collège des élus

Guy COMBES, Ariane DESCALS SOTO, Jacques DUPIN, Jean-Paul GALONNIER Jacques GRANIER, Agnès JULLIAN, Magali PALERMO, Pascal RESPLANDY, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Pierre VILLENEUVE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Patrick OLRÉ, Jean PIOCH, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Louis VILLARET.

Participaient également à la réunion : Monique BOULZE, Magali CATALA, Isabelle CAUSSAT, Bertrand FAURE, Brigitte GARRIC, Frédéric HIDEUX, Alexandra HUC, Geoffrey LIEUTAUD, Anne MALAFOSSÉ, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD, Patricia SIGUIER.

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Marketing 2015 pour la destination touristique Hérault le Languedoc est le produit d'une concertation où l'ensemble des acteurs du tourisme départemental a joué son rôle. Il témoigne d'une volonté de promotion cohérente autour de la destination Languedoc, s'appuie sur des éléments d'intelligence économique et consolide partenariat, mutualisation des moyens, innovations et expertise. C'est dans le cadre de ce projet de plan marketing 2015 que l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée s'inscrit pour valoriser et porter sa destination sur les marchés prioritaires définis par sa stratégie.

La convention annexée définit les objectifs et les conditions du partenariat entre l'OT Communautaire Béziers Méditerranée et Hérault Tourisme, pour la mise en marché de la destination Béziers Méditerranée sur les marchés suivants : *France, Wallonie, Suisse Romande, Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique Flamande, Pays Bas, Espagne, Italie, Suisse Alémanique, Scandinavie, Danemark...*

Les objectifs de ce partenariat sont les suivants :

Mutualiser les moyens financiers.

Élaborer un plan d'actions opérationnel pour le développement et la promotion de la destination touristique « **Béziers Méditerranée** ».

Le projet de promotion partagé vise à :

Accroître la fréquentation en hors saison

Adapter les offres aux attentes du marché.

Marquer la destination autour des valeurs « patrimoine et sites remarquables, oenotourisme, loisirs nature ».

Ce plan d'actions partenarial s'appuie sur les différents outils techniques et opérationnels proposés par Hérault Tourisme : campagne e-marketing, insertions publi-rédactionnelles dans la presse magazine et presse quotidienne régionale française et étrangère, et salons du tourisme.

Le montant total du plan partenarial s'élève à 94 000 € TTC pour lequel Hérault Tourisme investit à hauteur de 37 300 € soit 40%). La participation de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée s'élève donc à 56 700 € TTC.

Ceci exposé, il vous est proposé :

De valider le plan d'actions partenariales prévisionnel 2015 proposé par l'Agence Départementale Hérault Tourisme ainsi que le coût de la participation de l'OTCBM à hauteur de 56 700 TTC,
D'autoriser le Directeur à conclure la convention de partenariat relatif au plan marketing 2015 avec Hérault Tourisme dont le modèle est annexé au présent document, et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DL14.08 (Séance du 09 octobre 2014)

05/14- 08- Stratégie de diffusion des brochures commerciales dans les bureaux d'information touristique de l'Office de Tourisme.

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Présents : 20
Suffrages Exprimés : 20
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
22/10/14

L'an deux mille quatorze et le neuf octobre deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en séance publique sous la présidence d'Élisabeth PISSARRO, Vice-présidente de l'Office de Tourisme, le Président Guy COMBES ayant été empêché.

Étaient présents :

Collège des élus

Benoît D'ABBADIE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Claude GEISEN, Frédéric LACAS, , Élisabeth PISSARRO, Annie ROUGEOT, Florence TAILLADE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Éric DARDENNE, Frédéric MURIEL, Perrine PELAEZ, Pascal PINTRE, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE, Pieter WILLEMS, Michel VICQ.

Étaient excusés :

Collège des élus

Guy COMBES, Ariane DESCALS SOTO, Jacques DUPIN, Jean-Paul GALONNIER Jacques GRANIER, Agnès JULLIAN, Magali PALERMO, Pascal RESPLANDY, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Pierre VILLENEUVE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Patrick OLRÉ, Jean PIOCH, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Louis VILLARET.

Participaient également à la réunion : Monique BOULZE, Magali CATALA, Isabelle CAUSSAT, Bertrand FAURE, Brigitte GARRIC, Frédéric HIDEUX, Alexandra HUC, Geoffrey LIEUTAUD, Anne MALAFOSSE, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD, Patricia SIGUIER.

Mesdames, Messieurs,

L'Office de Tourisme souhaite clarifier sa stratégie de diffusion de brochures dans ses Bureaux d'Information permanents et, le cas échéant à l'avenir, dans ses Points I Mobile.

Compte tenu :

- . de l'obligation faite à nos conseillers(ères) en séjour de connaître parfaitement le contenu des documents mis à disposition des visiteurs et de vérifier si les contenus correspondent majoritairement à notre territoire de compétence,
- . du principe de réserver en priorité nos supports à la présentation des brochures produites par l'office de tourisme ou ses partenaires (publics ou professionnels),
- . de la nécessité d'éviter que nos points d'accueil se transforment en lieu de diffusion libre de brochures commerciales de toute nature déposées sans entente préalable,

Il apparaît utile de préciser dorénavant les conditions de dépôt et de distribution des supports promotionnels non réalisés par l'office de tourisme ;

Souvent déposés en quantité par des livreurs, les documents commerciaux, le plus souvent des agendas nourris d'annonces publicitaires, viennent concurrencer inutilement les documents réalisés par l'office de tourisme.

Ces documents recensent de manière partielle les manifestations culturelles, sportives ou commerciales sur des territoires hétérogènes, parfois-même sur la totalité du Languedoc Roussillon alors que nos visiteurs ne s'éloignent pas au-delà de 30 à 50 kilomètres.

En conséquence de quoi, il est proposé de n'accepter en distribution libre que :

- . les brochures de nos partenaires publics ou professionnels dont l'activité principale est exercée sur le territoire de l'agglomération Béziers Méditerranée et, en cas d'accord préalable avec les collectivités concernées, sur des territoires voisins, ceci avec une priorité aux partenaires ayant souscrit un partenariat avec l'office de tourisme,

- . les supports commerciaux dont au moins 80 % de l'information concernent tout ou partie du territoire de l'agglomération et sous condition de ne pas recenser des informations déjà publiées dans les brochures de l'office de tourisme,
- . les supports concernant les manifestations organisées sur le territoire communautaire.

Concernant les supports commerciaux, leur diffusion est soumise à une demande préalable du producteur suivie d'une confirmation écrite de l'office de tourisme stipulant les quantités admises. A contrario, les documents suivants ne seront plus mis en présentation, même s'ils concernent des entreprises locales :

- . documents de trop petite taille (type carte de visite),
- . documents de trop grande taille (affichette ou affiche), ceux-ci faisant éventuellement l'objet de publication sur les nouveaux écrans numériques des Bureaux d'Information,
- . documents présentant des prestataires (ou des activités) non agréés ou litigieux.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver ces dispositions concernant la diffusion des brochures dans les Bureaux d'Information de l'office de tourisme Béziers Méditerranée.

DL14.09 (Séance du 09 octobre 2014)

05/14- 09- DM 2 : échéance du prêt lie aux travaux des bureaux d'information touristique.

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Présents : 20
Suffrages Exprimés : 20
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
22/10/14

L'an deux mille quatorze et le neuf octobre deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en séance publique sous la présidence d'Élisabeth PISSARRO, Vice-présidente de l'Office de Tourisme, le Président Guy COMBES ayant été empêché.

Étaient présents :

Collège des élus

Benoît D'ABBADIE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Claude GEISEN, Frédéric LACAS, , Élisabeth PISSARRO, Annie ROUGEOT, Florence TAILLADE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Éric DARDENNE, Frédéric MURIEL, Perrine PELAEZ, Pascal PINTRE, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE, Pieter WILLEMS, Michel VICQ.

Étaient excusés :

Collège des élus

Guy COMBES, Ariane DESCALS SOTO, Jacques DUPIN, Jean-Paul GALONNIER Jacques GRANIER, Agnès JULLIAN, Magali PALERMO, Pascal RESPLANDY, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Pierre VILLENEUVE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Patrick OLRÉ, Jean PIOCH, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Louis VILLARET.

Participaient également à la réunion : Monique BOULZE, Magali CATALA, Isabelle CAUSSAT, Bertrand FAURE, Brigitte GARRIC, Frédéric HIDEUX, Alexandra HUC, Geoffrey LIEUTAUD, Anne MALAFOSSE, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD, Patricia SIGUIER.

Mesdames, Messieurs,

Il convient d'effectuer les virements de crédits suivants afin d'ajuster le budget des modalités de prise en charge des frais d'échéances du prêt intitulé : « Réaménagement des Bureaux d'Information Touristique », contractué auprès du Crédit Agricole du Languedoc, conformément à la délibération du 20 février 2014 certifiée exécutoire le 11 mars, et d'effectuer la régularisation des crédits nécessaires à l'exécution budgétaire 2014.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap/Art	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
66/668	Autres charges financières	8 866,57 €			
011/611	Sous traitance générale		-8 866,57 €		
	TOTAL	8 866,57 €	-8 866,57 €	0,00 €	0,00 €
	SOLDE	0,00 €		0,00 €	
	SOLDE GLOBAL	0,00 €			

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget de l'Office du Tourisme Communautaire,
- D'autoriser le Président ou son Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DL14.10 (Séance du 09 octobre 2014)

05/14- 10- Création d'une régie d'avances – annule et remplace la délibération n° 11 du 10/01/2013- mise en place d'une carte bancaire.

L'an deux mille quatorze et le neuf octobre deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en séance publique sous la présidence d'Élisabeth PISSARRO, Vice-présidente de l'Office de Tourisme, le Président Guy COMBES ayant été empêché.

Étaient présents :

Collège des élus

Benoît D'ABBADIE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Claude GEISEN, Frédéric LACAS, , Élisabeth PISSARRO, Annie ROUGEOT, Florence TAILLADE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Éric DARDENNE, Frédéric MURIEL, Perrine PELAEZ, Pascal PINTRE, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE, Pieter WILLEMS, Michel VICQ.

Étaient excusés :

Collège des élus

Guy COMBES, Ariane DESCALS SOTO, Jacques DUPIN, Jean-Paul GALONNIER Jacques GRANIER, Agnès JULLIAN, Magali PALERMO, Pascal RESPLANDY, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Pierre VILLENEUVE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Patrick OLRÉ, Jean PIOCH, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Louis VILLARET.

Participaient également à la réunion : Monique BOULZE, Magali CATALA, Isabelle CAUSSAT, Bertrand FAURE, Brigitte GARRIC, Frédéric HIDEUX, Alexandra HUC, Geoffrey LIEUTAUD, Anne MALAFOSSE, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD, Patricia SIGUIER.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°11 du 10 janvier 2013 certifiée exécutoire le 25 janvier, une régie d'avances a été instituée à l'Office de Tourisme.

La régie couvre notamment les besoins liés aux frais de missions : frais de déplacement, repas et hébergement de personnel lors des actions touristiques, des membres du Comité de Direction, et des partenaires locaux qui interviennent pour le compte de la Destination Béziers Méditerranée à l'occasion des salons touristiques ou autres manifestations de promotion touristique et dont les prestations sont expressément précisées par une convention avec chacun des partenaires.

Actuellement, les paiements effectués par la régie d'avances s'effectuent uniquement en numéraire.

Certains règlements, par le biais d'internet, nécessitent un paiement exclusivement par carte bancaire, tels que les réservations d'hôtels, billets d'avion, de train ou encore location de voiture.

Dans ce cadre, des paiements autorisés par une carte bancaire associée au compte bancaire de la régie

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Présents : 20
Suffrages Exprimés : 20
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

**Reçu en
Sous-préfecture le :
22/10/14**

permettrait d'en faciliter le règlement.

Il vous est donc proposé de modifier l'article 3 de la délibération selon les termes suivants :

ARTICLE 3

Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert à cet effet avec délivrance d'un carnet de chèques et d'une carte bancaire.

Les dépenses peuvent être faites par numéraire, chèques bancaires ou carte bancaire.

Les autres articles de la délibération demeurent inchangés.

Le Directeur de l'Office de Tourisme et le Receveur Communautaire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente.

Ceci exposé, il vous est proposé :

D'autoriser la demande et l'emploi par le régisseur titulaire d'une carte bancaire associée au compte bancaire de la régie d'avances n° 10970 de l'office de tourisme,

D'autoriser le Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II) DECISIONS

N°012/2014 et N°013/2014

Reçu en
Sous-préfecture le :
22/10/14

Fixation des tarifs pour la mise en place de billetteries et vente de produits boutiques et dépôt vente.

Le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,
Vu les articles L. 133-4 et suivants du Code du Tourisme, Vu les articles R. 133-1 et suivants du Code du Tourisme, l'office de tourisme est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.
Vu les articles R.2221-22, R.2221-24, R.2221-28, et R.2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°4 du Comité de Direction du 10 janvier 2013 publiée le 25 janvier 2013, autorisant, par délégation, le directeur à fixer les tarifs des produits divers proposés à la vente,
CONSIDERANT que l'office de tourisme a mis en place des boutiques de produits identitaires et des services de billetterie au sein des bureaux d'information touristique,

CONSIDERANT que tout produit mis en dépôt vente ou toute mise en place de billetterie dans l'office de tourisme fait l'objet d'une convention signée par le déposant précisant les modalités de vente et de dépôt,

DECIDE

ARTICLE 1 – Objet

Il s'agit de la mise en place de billetteries nécessitant l'établissement de convention de partenariat, également la mise en vente de produits identitaires dans le cadre de conventions de dépôt vente et de vente directe de billetteries ou produits achetés par l'office de tourisme.

ARTICLE 2 - Prix

Produits en dépôt vente

Catégorie	Déposant	Produits	Prix de vente TTC
Féria	Mairie de Béziers	Petite Affiche	8,00 €
Féria	Mairie de Béziers	Grande Affiche	12,00 €
Féria	Mairie de Béziers	Bandana Rouge	5,00 €
Féria	Mairie de Béziers	Bandana Bleu	5,00 €
Produits Gourmands	Miel Canac	Miel d'acacia	6,50 €
Produits Gourmands	Hort del Gal	Confiture abricot	4,50 €
Jeux	JCE Béziers	Monopoly de Béziers	47,00 €

Produits en vente

Catégorie	Produit	Caractéristique	Prix de vente TTC
Textile	Bandanas	Bandana Béziers Méditerranée	5,00 €

Billetterie en partenariat

Catégorie	Déposant	Produits	Prix de vente TTC
Billetterie	Chambre philharmonique	de Cologne	20,00 €
Billetterie	Divan Production	Concert Daniel Guichard carré or	58,00 €
Billetterie	Divan Production	Concert Daniel Guichard cat 1	51,00 €
Billetterie	Divan Production	Concert Daniel Guichard cat 2	40,00 €
Billetterie	Urban Bike	Balade à vélo adulte	25,00 €
Billetterie	Urban Bike	Balade à vélo enfant	22,00 €
Billetterie	Urban Bike	location de remorques	9,00 €

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait au siège de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
Le 17 juillet 2014,

Recrutement Personnel Saisonnier.

Reçu en
Sous-préfecture le :
22/10/14

Le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,
Vu les articles L. 133-4 et suivants du Code du Tourisme, Vu les articles R. 133-1 et suivants du Code du Tourisme, l'Office de tourisme est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.
Vu les articles R.2221-22, R.2221-24, R.2221-28, et R.2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu la délibération n°4 du Comité de Direction du 10 Juillet 2014 exécutoire le 24 Juillet 2014, donnant délégation de pouvoir attribuée par le Comité de Direction au Directeur de l'Office de tourisme,
CONSIDERANT que le Directeur en tant qu'ordonnateur assure la gestion du personnel et le recrutement des agents permanents ou saisonniers nécessaires à son activité
CONSIDERANT qu'il effectue cette délégation de pouvoir dans le cadre du budget prévisionnel imparti avec l'agrément du Président.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Le Directeur, ordonnateur des dépenses et en charge du recrutement des agents saisonniers, fait état de l'embauche de 17 saisonniers recrutés pour la haute saison dans le cadre de Contrats à Durée Déterminée à temps complet, sur une amplitude allant du mois de Mai au mois de Septembre 2014.

ARTICLE 2 -

Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait au siège de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
Le 3 Octobre 2014,

III) INDEX

INDEX

- Délibérations

Séance du 9 octobre 2014

Compte-Rendu de la réunion du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, séance du 09 octobre 2014.	170
DL 01 : Approbation du compte rendu du comité de direction du 10 juillet 2014.....	173
DL 02 : Présentation du personnel de l'Office de Tourisme.....	178
DL 03 : Les Caritats fêtes médiévales 2014 – convention de mise a disposition de services et de biens entre la ville de Béziers et l'Office de Tourisme Communautaire.....	179
DL 04 : Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.....	180
DL 05 : État d'avancement du projet d'aménagement des bureaux d'information touristique.....	182
DL 06 : Stratégie partenariale et commerciale de l'office de tourisme pour 2015.....	184
DL 07 : Projet de promotion partagée 2015 avec Herault Tourisme.....	188
DL 08 : Stratégie de diffusion des brochures commerciales dans les bureaux d'information touristique de l'Office de Tourisme.....	189
DL 09 : DM 2 : échéance du prêt lie aux travaux des bureaux d'information touristique.....	190
DL 10 : Création d'une régie d'avances – annule et remplace la délibération n° 11 du 10/01/2013- mise en place d'une carte bancaire.....	191

- Décision :

N°012/2014 : Fixation des tarifs pour la mise en place de billetteries et vente de produits boutiques et dépôt vente.	196
N°013/2014 : Recrutement Personnel Saisonnier.....	197